

## Élection à la présidence de l'université Bretagne Sud

### Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L712-2 et L712-3 ;*

*Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de la Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand – Mme DUPONT (Virginie) ;*

*Vu l'arrêté du 18 mars 2025 du Recteur de région académique Bretagne portant nomination d'un administrateur provisoire à l'université Bretagne Sud – M. GENTRIC (Michel) ;*

*Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud, notamment ses articles 27 et suivants ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Bretagne Sud ;*

*Vu l'arrêté modifié n°2025-039 du 26 mars 2025 portant règlement électoral pour l'organisation de l'élection à la présidence de l'université Bretagne Sud ;*

Les élections générales aux conseils centraux de l'université Bretagne Sud (UBS) se sont tenues du 11 au 13 juin 2024, les résultats ont été proclamés le 14 juin 2024.

Après élection ou désignation, selon les cas, des personnalités extérieures, la première séance du conseil d'administration pour l'élection à la présidence s'est tenue le 2 juillet 2024, marquant le début des mandats des membres du conseil d'administration ainsi que de la présidente élue à cette occasion, Madame Virginie DUPONT.

Par décret du Président de la République du 12 mars 2025, Madame Virginie DUPONT a été nommée Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand à compter du 26 mars 2025.

Par arrêté du Recteur de région académique Bretagne du 18 mars 2025, Monsieur Michel GENTRIC a été nommé administrateur provisoire de l'UBS à compter du 26 mars 2025 avec pour mission prioritaire d'organiser les élections à la présidence pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2028.

Aux termes de l'article L712-2 du Code de l'éducation, le président ou la présidente de l'université est élu-e à la majorité absolue des membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration comptant 30 membres, cette majorité absolue est donc fixée à un minimum de 16 voix en faveur de l'une des candidatures.

### Après en avoir délibéré,

Élit, à bulletins secrets, au premier tour de scrutin, Monsieur David MENIER président de l'université Bretagne Sud, à la majorité absolue des membres, pour la durée du mandat restant à courir à compter du 29 avril 2025, 12h.

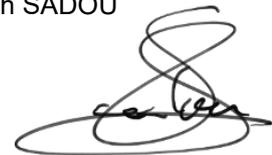
### Documents en annexe :

- Procès-verbaux de l'élection

#### Décompte des votes :

Membres en exercice :	30	Voix obtenues par Pierre-Yves MANACH :	7
Membres présents :	25	Voix obtenues par David MENIER :	20
Membres représentés :	3	Blancs et nuls :	1
Bulletins dans l'urne	28	Abstentions :	0

Visa du président de séance  
Salah SADOU



**Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 29 avril 2025**

#### Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

[sasj@listes.univ-ubs.fr](mailto:sasj@listes.univ-ubs.fr)

[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.

